

Communiqué du mardi 17 septembre 2024

La nouvelle politique des bagages dans les TGV : et une contrainte de plus, une !

Depuis hier, la SNCF met en place une nouvelle politique pour les bagages dans ses TGV. Jusqu'à maintenant, la règle voulait qu'une personne puisse emporter deux bagages, plus un bagage à main, à condition qu'elle puisse les porter et les ranger elle-même. Une règle qui fonctionnait plutôt bien et avait le mérite de la souplesse, mais la SNCF s'est sentie obligée d'édicter des règles plus restrictives.

Problèmes de conception des TGV

Mais ces nouvelles contraintes pour les passagers sont surtout dues à la conception des TGV duplex. Bas de plafond et donc sans possibilité de rangement au-dessus des sièges, à l'inverse des TGV à un seul niveau ou des anciens Corail, la place dédiée aux bagages n'en est que plus restreinte. La SNCF est la seule compagnie européenne à utiliser pour sa grande vitesse des trains à deux niveaux où seuls existent des rangements à l'entrée de chaque voiture. Si certaines améliorations ont pu être opérées dans le temps avec l'installation d'un petit espace bagage - bien que mal conçu - au milieu de la cabine haute, elles n'ont hélas pas suffi à répondre aux besoins des passagers. **Cette situation ne semble pas inquiéter la SNCF, qui préfère optimiser le nombre de sièges plutôt que de rajouter des racks à bagages.**

Logique commerciale plus que pratique pour les voyageurs

Il s'agit là d'une contrainte de plus pour les voyageurs qui subissent finalement la mauvaise conception des trains. **Et la Fnaut regrette vivement que des efforts d'aménagement n'aient pas été faits avant que ces nouvelles règles soient appliquées.** La SNCF affirme que cette nouvelle règle est faite pour éviter les excès, mais même sans excès et en respectant la règle, les trains sur certaines destinations, débordent de bagages.

Autre incongruité : les différentes tailles de bagages

La taille des effets personnels, valises, sac-à-dos et autres bagages à mains **n'est pas la même selon que vous utilisez un TGV inoui, un TGV Ouigo ou un TGV Lyria, sans parler de l'Eurostar**, dans lequel s'appliquent deux règles différentes selon que vous vous rendez en Angleterre ou en Belgique. De même, les options et pénalités divergent, exemples :

Inoui (SNCF Voyageurs)

Bagages à main : 40 x 30 x 15 cm
Deux valises : 70 x 90 x 50 cm

OUIGO (SNCF Voyageurs)

Bagages à main : 36 x 27 x 15 cm
Une valise cabine : 55 x 35 x 25 cm
Bagages supplémentaires avec options payantes

Lyria (SNCF Voyageurs et CFF)

Aucune restriction mais taille maximale : 130 x 90 cm

Eurostar

- De et vers Londres : un bagage à main (sans taille maximale)

Deux valises jusqu'à 85 cm de long

De et vers Belgique, Pays-Bas et Allemagne : un bagage à main (sans taille maximale)
Deux valises : 75 x 53 x 30 cm
Pénalités prévues

Trenitalia France

Un bagage à main : 30 x 30 x 35 cm (sous le siège)
Deux valises : 80 x 50 x 31 cm (poches, roues et poignées)

Renfe

Trois bagages considérés comme des bagages à main
Somme maximale du lot : 25 kg ou 290 cm
et 85 x 55 x 35 cm

En multipliant les contraintes, en refusant par exemple de vendre des billets flexibles modifiables sans pénalité, la SNCF freine le report modal de la voiture vers le train, pourtant essentiel à la décarbonation des déplacements. La voiture s'octroie toujours en France 80% des déplacements (cf. [notre enquête Ifop « les Français et le train »](#)).

La Fnaut demande une uniformisation des tailles, poids et nombre de bagages pour toutes les marques de la SNCF, mais aussi que les TGV duplex soient au fil du temps adaptés à la demande des passagers en matière de rangements bagages. Pour qu'il y ait un report modal de la voiture vers le train, il y a trois critères : de l'offre, de la facilité d'usage et des prix. Or TGV devrait davantage cocher ces trois cases.

Contact presse : Nina Soto, responsable communication et relations presse Fnaut : 07 67 78 06 24